



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UN CYCLE DE CONFÉRENCES D'HISTOIRE DE L'ART INTITULÉ "LES GRANDS MUSÉES" PAR LIONEL CARIOU DANS L'AUDITORIUM DE CŒUR DE VILLE LES 27 SEPTEMBRE 2022, ET LES 3 JANVIER, 2 FEVRIER, 4 AVRIL ET 13 JUIN 2023 A 14H30

**DÉCISION N° DM-22-299
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

VU la proposition de Lionel CARIOU, domicilié au 113 boulevard Voltaire – 92600 Asnières-sur-Seine, pour l'animation d'un cycle de conférences d'histoire de l'art intitulé « Les grands musées » les 27 septembre 2022 et les 3 janvier, 2 février, 4 avril et 13 juin 2023 à 14 heures 30 dans l'Auditorium situé à Cœur de Ville.

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

D É C I D E

DE SIGNER avec Lionel CARIOU, domicilié au 113, boulevard Voltaire – 92600 Asnières-sur-Seine, un contrat de prestation de service pour l'animation d'un cycle de conférences d'histoire de l'art intitulé « Les grands musées », le 27 septembre 2022 et les 3 janvier, 2 février, 4 avril et 13 juin 2023 à 14 heures 30 dans l'Auditorium situé à Cœur de Ville dont le coût est fixé à deux mille euros (2 000,00 € T.T.C.) le cycle de conférences ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220726-lmc1H9870H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/07/2022
Date de Publication : 26/07/2022